RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

QUELLE EAU BUVEZ-VOUS ?

Agence Régionale de Santé Nouvelle-Aquitaine

ZONE DE DISTRIBUTION : ST PIERRE BELLEVUE PRAMY

Conclusion sanitaire

2024

Eau de qualité bactériologique convenable nécessitant cependant la mise en place d'un système pérenne de désinfection.
Eau peu minéralisée, corrosive pour les métaux, nécessite un traitement de neutralisation.

Indicateur global de qualité

B

- **A** : Eau de bonne qualité
- **B** : Eau de qualité convenable
- **C** : Eau de qualité insuffisante
- **D** : Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2023 : C

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par un captage : PRAMY. L'eau est d'origine souterraine.

Elle fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente de façon permanente 34 personnes sur 1 commune (SAINT-PIERRE-BELLEVUE). Le responsable des installations est : « MAIRIE DE ST PIERRE BELLEVUE ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « MAIRIE DE ST PIERRE BELLEVUE » qui assure l'exploitation du réseau.

Quelques conseils

Lorsque la concentration en fluor dans l'eau est faible, un apport complémentaire en fluor peut être recommandé pour la prévention de la carie dentaire. Demandez conseil à votre médecin ou votre dentiste.

Signalez à votre distributeur d'eau (coordonnées sur la facture) les changements de saveur ou de couleur de l'eau distribuée.

Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, ou après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

Pour éviter tout risque de contamination, il ne doit jamais y avoir de connexion entre les canalisations d'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau pluviale et celles du réseau public.

Pour aller plus loin

Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le **08/05/2025**

UDI **023000144**

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE — B — Qualité convenable

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : **11**
Conformité : **90 %**
Valeur maxi : **1 n/100 ml**
Années prises en compte : **2022, 2023, 2024**

NITRATES — A — Bonne qualité

Eléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

Nombre de prélèvements : **1**
Valeur moyenne : **3,2 mg/L**
Valeur maxi : **3,2 mg/L**

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS — A — Bonne qualité

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : **1**
Conformité : **100 %**
Nombre de substances recherchées : **172**
Valeur maxi : **0 microgramme/L**
Année prise en compte : **2021**

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ — Eau douce

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

Nombre de prélèvements : **1**
Valeur moyenne : **0 °f**
Valeur maxi : **0 °f**

CONDUCTIVITÉ À 25°C — Faible minéralisation

Une conductivité inférieure à 200 microS/cm caractérise une eau peu minéralisée

Nombre de prélèvements : **3**
Valeur moyenne : **32,4 microS/cm**
Valeur maxi : **33,1 microS/cm**

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.

ARS Nouvelle-Aquitaine - ARS NA Délégation départementale de la Creuse - 28 Avenue d'Auvergne CS 40309 23006 GUERET Cedex
https://www.nouvelle-aquitaine.ars.sante.fr/ 05 55 51 81 24 ars-dd23-sante-environnement@ars.sante.fr